Municipalité de Palmarolle

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Au cours de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue le 7 mars 2022, à 19 h, au 124, rue Principale de Palmarolle, un avis de motion a été donné par la conseillère Sabrina Turgeon à l'effet que le Règlement 333 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux », sera adoptée lors de la séance ordinaire du 5 avril 2022, à 19h, au 124, rue Principale de Palmarolle.

DONNÉ À PALMAROLLE CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2022.

Kathleen Asselin

KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE SOUSSIGNÉE, KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE, DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À PALMAROLLE, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES, LE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2022, AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2022.

Kathleen Asselin

KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE